



Formation - perfectionnement L'ACTUALITE DES MARCHES PUBLICS



Objectifs

- Décrypter et analyser l'actualité des marchés publics
- Identifier les nouvelles pratiques à mettre en œuvre



Publics

Toute personne intervenant sur des procédures de marchés publics.

Pour les personnes en situation de handicap : Nous vous invitons à nous contacter pour définir ensemble vos besoins, vous pouvez également en parallèle obtenir des informations pratiques via le site de AGEFIPH : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>



Prérequis

Bon niveau de connaissances et de pratique en marchés publics.



Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Formation en présentiel ou à distance (modalités des formations à distance en page 9).

Diaporama : présentation PowerPoint avec un échange interactif tout au long de la formation.

Ateliers et exercices pratiques.

Mises en situation individuelles sur des cas concrets.

Être équipé d'un ordinateur portable est indispensable pour les ateliers pratiques pour les formations en présentiel.

Durée : 1 jour – 7 heures

Tarif formation intra : 900€ / jour/ participant - (TVA non applicable art. 261.4.4 du CGI)

Nombre de participants : 1 participant

Modalités d'accès/inscriptions :

- Etude des besoins et du niveau de chaque participant
- Proposition d'un programme adapté
- Validation de la formation (signature de la convention)

Formatrice : Julie AGUINALIN, spécialiste des marchés publics, juriste de formation, ancienne acheteuse en structure publique.

Contact :

Tel : 06.31.15.17.52

Mail : agenceaguinalin@gmail.com

Le programme de la formation

Module 1 : Le code de la commande publique

- ✓ Un document unique réunissant l'ensemble des textes applicables aux différents contrats de la commande publique
- ✓ Une codification à droit constant et ses exceptions (intégration de certaines règles jurisprudentielles bien établies)



Atelier pratique : Trouver les informations utiles et pratiques sur la réglementation des marchés publics

Module 2 : L'impact de la LOI ASAP dans les marchés publics

- ✓ Le relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés de travaux
- ✓ Une dispense de procédures justifiée par un motif d'intérêt général
- ✓ La protection des entreprises en redressement judiciaire
- ✓ L'assouplissement du dispositif de réservation des marchés publics
- ✓ La simplification des avances dans les marchés publics

Module 3 Les nouveaux CCAG applicables depuis le 1^{er} octobre 2021

- ✓ Des CCAG actualisés et modernisés
- ✓ Les principales nouveautés
- ✓ La création d'un nouveau CCAG spécifique à la maîtrise d'œuvre
- ✓ L'intégration du développement durable
- ✓ L'exécution financière et le régime des avances dans les marchés publics
- ✓ Dématérialisation et traitement des données à caractère personnel
- ✓ L'arrêté modificatif du 7 octobre 2021



Atelier pratique : décrypter les fiches pratiques mises à la disposition de acheteurs pour sécuriser leurs procédures

Module 4 : La loi climat et résilience pour une commande publique plus responsable

- ✓ La prise en compte des objectifs de développement durable dans les spécifications techniques
- ✓ La prise en compte des caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution
- ✓ La prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution pour les marchés publics formalisés



Atelier pratique : étude et analyse d'un dossier de consultation des entreprises avec la formatrice
Elaboration d'une fiche pratique pour proposer des critères adaptés. Travail en petit groupe. Correction avec la formatrice – pistes d'amélioration, échanges et retours d'expérience.

Module 5 : Autres actualités

- ✓ La loi AGECE : obligation pour les acheteurs publics d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées
- ✓ La fin des accords-cadres sans maximum
- ✓ Seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics et contrats de concession au 01/01/2024

Bilan de la formation



Modalités particulières pour les formations à distance :

Nos formations à distance sont interactives et recréent l'environnement d'une formation en présentiel.

Nos classes à distance sont dispensées en visioconférence, en alternant comme en présentiel la théorie et la pratique.

Le déroulé de la formation sera proposé en 4 demi-journées ou en 2 journées non consécutives pour un meilleur apprentissage.

Les outils nécessaires pour suivre une formation à distance : un ordinateur avec connexion wifi, un micro et une webcam.



Suivi et évaluation des formations

Avant la formation :

- Etude des besoins et du niveau de chaque participant
- Proposition d'un programme adapté
- Informations sur les délais de prise en charge par un OPCO
- Validation de la formation (signature de la convention)
- Préparation de la formation
- Envoi des convocations 7 jours environ avant le début de la formation.

Pendant la formation :

- Informations sur le déroulé de la formation
- Feuille d'émergence
- Vérification continue de la bonne compréhension des thèmes abordés (ateliers et exercices pratiques individuels, mise en situation sur un cas concret, échanges d'expérience...)
- Questionnaire validation des acquis en fin de formation
- Evaluation de satisfaction en fin de formation « à chaud »
- Remise du support de présentation et des documents pratiques par mail ou sous clé USB.

Après la formation :

- Envoi des documents administratifs : feuille émergence, bilan et attestation de fin de formation.
- Evaluation de satisfaction 3 mois après la formation pour vérifier les acquis de la formation « à froid ».